

L'HEURE DES CHOIX

La révision du PLU entre dans la phase 2 et invite les grasseois à une réunion de concertation publique pour présenter les enjeux du Projet d'Aménagement et de Développement Durables le 13 octobre à 18h au Palais des Congrès – une manière d'engager une réflexion collective autour des choix municipaux, des orientations à venir et des budgets à engager.

UN TERRITOIRE PROVENÇAL EN HERITAGE

Le processus de révision du Plan Local d'Urbanisme est lancé depuis plusieurs mois pour dessiner le visage de la ville de demain. Il vise à confirmer la dualité géographique de Grasse, *entre ville et campagne* et à en préserver toutes les qualités. Pour contrecarrer les risques d'une urbanisation trop forte sur les quartiers d'habitat individuel, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables qui constitue la seconde phase du PLU, entend d'abord **assurer la protection du territoire provençal reçu en héritage**. Il s'agit en effet de :

- maintenir durablement les coupures d'urbanisation entre l'urbain, l'agricole et les espaces naturels, en proposant une meilleure protection des espaces agro-écologiques ;
- opter pour *la campagne habitée* dans les quartiers d'habitat individuel en y assurant une modération de leur densification et en poursuivant la démarche de protection des espaces agrestes urbains mis au service d'une trame verte et bleue interne à l'agglomération ;
- protéger et remettre en état le capital foncier agricole, en repositionnant les grandes surfaces d'urbanisation future inscrites au premier PLU dans le réseau des terres exploitées et potentiellement exploitables ;
- irriguer le territoire par les espaces naturels et les respirations en créant des corridors écologiques nouveaux, mis au service de la qualité de vie et des fonctions de loisirs et de détente ;
- poursuivre l'identification et la protection du patrimoine paysager rural.

UN PROJET ENVIRONNEMENTAL INNOVANT

Parce que le territoire grasseois subit, comme beaucoup d'autres, les évolutions du changement climatique, **il doit s'adapter et se sécuriser en défendant sa qualité environnementale et en résolvant les atteintes à sa qualité de vie**.

C'est la raison pour laquelle le nouveau PLU, à travers son Projet d'Aménagement et de Développement Durables porte l'ambition d'un projet environnemental innovant pour régler les dysfonctionnements liés à l'accroissement des risques naturels, rééquiper chaque quartier pour une gestion améliorée des eaux usées et pluviales, apaiser les quartiers face à la pression du trafic automobile, améliorer les conditions de vie dans les centres urbains, protéger les grandes installations de risque technologique, adapter Grasse aux enjeux du changement climatique et de la transition énergétique.

UNE MEILLEURE ATTRACTIVITE

Parallèlement et parce qu'on ne peut pas concevoir de développement économique et touristique de Grasse sans **un renforcement de son intégration au réseau de communication des Alpes Maritimes**, le PADD réaffirme le prolongement de la Pénétrante Cannes-Grasse et de la sortie Paoute. Il entend doter la Ville d'un mode de déplacement efficace entre le bas et le haut de la ville ; il mise sur la multi-modalité autour de la gare de Grasse et prévoit d'optimiser les lignes structurantes de transport en commun connectant Grasse, ses quartiers et les centralités périphériques. Encourageant l'accessibilité numérique pour les entreprises comme pour les particuliers, l'extension du très haut débit devient une priorité.

Il s'agit d'accompagner la mutation des espaces économiques sous-optimisés, de déployer prioritairement la puissance du numérique sur toutes les zones économiques et en particulier le centre-ville de Grasse pour l'utiliser comme un levier de redynamisation urbaine sur des fonctions tertiaires.

Ces questions seront abordées lors de la réunion publique du 13 octobre et bien d'autres également, parmi lesquelles les réserves foncières pour l'industrie des arômes et parfums, les secteurs dédiés aux filières de l'artisanat, au développement d'une offre immobilière économique compétitive ou encore à la protection de l'agriculture comme cadre paysager attractif (plantes à parfum, oléiculture...) et comme filière économique créatrice d'emplois et de valeur ajoutée.

Vous l'avez compris, les enjeux sont immenses pour protéger, redonner du souffle, structurer, innover, prévoir, devancer les besoins et prévenir les dangers d'un développement non contrôlé. Pour conforter l'attractivité de Grasse, il convient également d'étoffer l'offre d'accueil sur le territoire, de veiller à la redynamisation des zones désaffectées, de poursuivre les efforts de réhabilitation de l'habitat et de requalifier les grands quartiers d'habitat sociaux tout en conservant aux quartiers et hameaux les spécificités qui font leur charme.

En participant au débat public, vous aiderez la municipalité dans ses efforts pour optimiser les espaces déjà urbanisés par une démarche d'intensification douce tout en réduisant la consommation d'espace hors de l'enveloppe urbaine afin de protéger notre exceptionnel patrimoine naturel.

NE LAISSEZ PAS GRASSE SE DESSINER SANS VOUS !

RÉUNION PUBLIQUE
JEUDI 13 OCTOBRE À 18H
PALAIS DES CONGRÈS

AU PROGRAMME

- 18h00 accueil des participants
- 18h15 Introduction de Monsieur le Maire et de Christophe MOREL, adjoint en charge de l'urbanisme
- 18h30 Rappel de la démarche de concertation programmée
- 18h45 Présentation du PADD et débat avec l'assemblée. Questions-Réponses entre le public, les élus et le bureau d'étude. Annonce des étapes suivantes du PLU.

Renseignements : www.plugrasse.com
et site de la ville www.ville-grasse.fr
(rubrique urbanisme).